

Trois cent vingt-huitième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 15 juin 2009 – 20h00.

### PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M.	Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M <sup>me</sup>	Francine Labelle-Girard représentante
SAINT-ADRIEN	M.	Stéphane Poirier, substitut au maire
SAINT-CAMILLE canton	M.	Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M.	René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M.	Langevin Gagnon
WOTTON	M.	Ghislain Drouin
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M <sup>me</sup>	Danielle Mignault
Secrétaire de direction	M <sup>me</sup>	Nicole Fortin

Trois citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de monsieur Pierre Therrien, préfet-suppléant.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le président d'assemblée, monsieur Pierre Therrien.

### 2009-06-6810

#### ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la présence de l'ensemble des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT le nouvel ordre du jour remis aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en ajoutant au point 15.1 « Directrice générale adjointe – Ajustement salarial » et en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée.

### 2009-06-6811

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 MAI 2009 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 3 JUIN 2009

Les membres du Conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 19 mai 2009 et de la séance ajournée du 3 juin 2009, tous d'un commun accord exemptent la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la lecture desdits procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 19 mai 2009 et de la séance ajournée du 3 juin 2009 soient et sont acceptés.

Adoptée.

### INVITÉS

Aucun invité.

## **DEMANDES DE CITOYENS (Dossiers actifs de la MRC)**

Madame Mireille Paquette d'Asbestos demande aux maires de modifier la durée des périodes de questions, à savoir 20 minutes pour la première période et 10 minutes pour la deuxième. Ce sujet sera ramené à l'ordre du jour d'un prochain atelier de travail.

## **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

### **Calendrier des rencontres – Juin, juillet et août 2009**

Le calendrier des rencontres pour les mois de juin, juillet et août 2009 a été remis aux membres du Conseil.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **LOISIRS**

Aucun sujet.

## **QUÉBEC EN FORME**

### **QUÉBEC EN FORME**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009**

L'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 mai 2009 est remis aux membres du Conseil à titre de renseignement.

### **2009-06-6812**

#### **QUÉBEC EN FORME**

##### **Liste des chèques du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2009**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard  
appuyée par le conseiller René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer :

numéros 200900153 à 200900162 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 18 909,10 \$.

Adoptée.

### **2009-06-6813**

#### **QUÉBEC EN FORME – VIREMENTS DE CRÉDITS (JUIN 2009)**

CONSIDÉRANT que certains postes budgétaires de l'organisme Québec en Forme sont déficitaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des virements de crédits afin de les combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE, conformément à la recommandation de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, le Conseil autorise les virements de crédits suivants :

<b>DE :</b>	<b>MONTANT</b>	<b>VERS :</b>	<b>MONTANT</b>
Salaires Caravane	13 004,00	Animations écoles	13 004,00
Contrat Gymnastique	\$		\$
Temps non réparti	2 763,00 \$		2 763,00 \$
	1 209,00 \$		1 209,00 \$
Temps non réparti	740,00 \$	CSST	740,00 \$
Temps non réparti	100,00 \$	Frais de poste	100,00 \$
Temps non réparti	19,00 \$	Contrat – Karaté	19,00 \$
Publicité	175,00 \$	Fournitures de bureau	175,00 \$
Temps non réparti	2 117,00 \$	QEF + Équipements	2 117,00 \$
Assurance QEF	18,00 \$	Frais de banque	18,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>20 145,00</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>20 145,00</b>
	\$		\$

Adoptée.

**2009-06-6814**

**QUÉBEC EN FORME – FRAIS DE PHOTOCOPIES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2008-09-6499 concluant une entente de gestion entre la MRC des Sources et Québec en forme;

CONSIDÉRANT que, par ce protocole, la MRC s'engage à fournir les services de gestion administrative à Québec en forme;

CONSIDÉRANT que les frais de photocopies sont des dépenses de Québec en Forme et ne font pas partie des frais de gestion qui eux, représentent le temps consacré à l'administration de Québec en Forme;

CONSIDÉRANT que dans l'entente intervenue entre la MRC des Sources et l'organisme Québec en Forme, il n'est pas fait mention que la MRC doit assumer certaines des dépenses de Québec en Forme;

CONSIDÉRANT que, par souci d'équité envers les autres organismes avec lesquels elle a signé des protocoles d'entente, la MRC désire rétablir la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard appuyée par le conseiller René Perreault

QUE les frais de photocopies de Québec en forme soient assumés par l'organisme Québec en Forme et ce, à compter de leur prochaine année financière, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Adoptée.

**QUÉBEC ENFANTS**

**QUÉBEC ENFANTS -  
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009**

L'État des revenus et dépenses de Québec Enfants au 31 mai 2009 est remis aux membres du Conseil à titre de renseignement.

**2009-06-6815**

**QUÉBEC ENFANTS  
LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2009**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer :

numéros 200900026 à 200900094 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 8 874,30 \$.

Adoptée.

### **PISTES CYCLABLES**

Aucun sujet.

### **CULTURE**

Aucun sujet.

### **CORRESPONDANCE – DEMANDES D’APPUI**

#### **2009-06-6816**

#### **APPUI À LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES – VOTE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DU PRÉFET DE LA MRC DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 341-05-09 du 25 mai 2009 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides concernant le mode de votation au suffrage universel pour le poste de préfet de la MRC de Montcalm ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Ville de Saint-Lin-Laurentides qui se lit comme suit :

*PROPOSÉ PAR : M. Raymond Martin  
APPUYÉ PAR: M. André Malouin  
ET RÉSOLU : à l'unanimité*

*Attendu que la Loi concernant le vote du préfet au suffrage universel est sans retour;*

*Attendu qu'il y a plusieurs Municipalités Régionale de Comté (MRC) au Québec qui ont choisi de recourir à ce mode de votation;*

*Attendu que certaines de ces MRC aimeraient cependant revenir au mode d'élection antérieur consistant à choisir le préfet par les maires de leur MRC;*

*Attendu que le gouvernement délègue de plus en plus de pouvoir aux Municipalités Régionale de Comté (MRC);*

*Attendu qu'il serait logique de laisser aux MRC le choix du mode de votation pour élire leur préfet;*

*En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Martin et appuyé par monsieur le conseiller André Malouin que la ville de Saint-Lin-Laurentides demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire d'amender la loi afin que les MRC qui ont adopté le mode de vote au suffrage universel pour le préfet puissent avoir le choix de revenir au mode de votation initial. Que copie de la présente résolution soit acheminée au gouvernement provincial, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.*

*Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Adoptée.

## **CORRESPONDANCE – À TITRE DE RENSEIGNEMENTS**

**2009-06-6817**

### **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** **FONDS DE STABILISATION DES FINANCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-01-6666 du 19 janvier 2009 acheminée à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et par laquelle la MRC des Sources demandait l'appui et la collaboration des municipalités régionales de comté, de la FQM et de l'UMQ pour l'élaboration de mesures permettant aux municipalités de mettre sur pied un fonds de stabilisation des revenus municipaux;

CONSIDÉRANT une réponse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire reçue le 1<sup>er</sup> juin 2009, par laquelle le représentant du ministère, au nom de la ministre, dit partager les préoccupations des MRC, mais s'interroge sur l'opportunité de mettre en application la proposition de la MRC, craignant que des entreprises et des citoyens aient à supporter un fardeau additionnel pour financer ce fonds;

CONSIDÉRANT que la demande de la MRC était plutôt à l'effet de travailler, conjointement avec des partenaires locaux et gouvernementaux, à la mise sur pied d'un fonds constitué d'un pourcentage des taxes générées par l'implantation de manufactures, industries, usines et autres types d'entreprises de grande taille, particulièrement dans les régions ressources, et ce, de manière à prévenir et alléger les impacts fiscaux pouvant survenir lors de fermetures et/ou délocalisation et/ou dévaluation d'entreprises;

CONSIDÉRANT qu'il serait bon de traiter à nouveau avec la ministre de l'opportunité de la constitution d'un tel fonds pour les régions ressources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QU'une correspondance soit transmise à la ministre pour lui faire valoir l'importance et le bien-fondé de la constitution d'un tel fonds.

Adoptée.

## **RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **RURALITÉ**

**2009-06-6818**

### **PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL WOTTON**

**PROJET : « Élaboration du plan d'action en lien avec la vision de développement de la Municipalité de Wotton »**

**PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE WOTTON**  
**(Projet 30-2009)**

CONSIDÉRANT le projet 30-2009 : « **Élaboration d'un plan d'action en lien avec la vision de développement** » dans le cadre du volet local – Wotton de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en lien avec la vision de développement de la municipalité à la suite des nombreuses consultations (forum 2007, politique familiale 2008 et 2009) tenues dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Wotton au Pacte rural est de **5 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **15 000 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton recommande, par sa résolution 0906-635, l'acceptation de ce projet à hauteur de **5 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime au point *Rédaction d'un plan d'action de la Société de développement* de la Vision de développement de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que ce besoin a été exprimé lors du forum 2007, lors du sondage de 2008 et de la consultation publique sur la politique familiale en mars 2009;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Assurer la pérennité des milieux ruraux* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC, sur recommandation que le promoteur fasse rapport, tous les trois mois, de l'avancement de son plan d'action au Conseil municipal de Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **30-2009 : Élaboration d'un plan d'action en lien avec la vision de développement** présenté par la **Société de développement de Wotton** » au montant maximum de **5 000 \$**, montant pris à même l'enveloppe volet local – Wotton du Pacte rural.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 500 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape ;
- 20 % (1 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2009-06-6819**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL WOTTON**

**PROJET : « Initiation aux sports pour les enfants de 18 mois à 5 ans »**

**PROMOTEUR : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA SOURCIÈRE –**

**INSTALLATION AGRIGARDE**

**(Projet 31-2009)**

CONSIDÉRANT le projet 31-2009 : « **Initiation aux sports pour les enfants de 18 mois à 5 ans** » dans le cadre du volet local – Wotton de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir des équipements adaptés aux enfants âgés entre 18 mois et 5 ans afin de les initier aux sports et aux loisirs qui se pratiquent dans la municipalité et que ces équipements pourront être empruntés par d'autres organismes, sur demande, lors de certaines activités;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Centre de la petite enfance La Sourcière – Installation Agrigarde au Pacte rural est de **2 240 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **3 200 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton recommande, par sa résolution 0906-635, l'acceptation de ce projet à hauteur de **2 240 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime au point *Activités intergénérationnelles pour le développement accru d'une conscience collective et communautaire* de la Vision de développement de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que ce besoin a été exprimé lors d'un sondage distribué en septembre 2008;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Renouvellement et intégration des populations* et *Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **31-2009 : Initiation aux sports pour les enfants de 18 mois à 5 ans** » présenté par le **Centre de la petite enfance La Sourcière – Installation Agrigarde** » au montant maximum de **2 240 \$**, montant pris à même l'enveloppe volet local – Wotton du Pacte rural.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 120 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 120 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 120 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % ( 672 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape ;
- 20 % ( 448 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE la directrice générale adjointe et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2009-06-6820**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL WOTTON**

**PROJET : « Animation des loisirs dans la municipalité »**

**PROMOTEUR : COMITÉ DES LOISIRS DE WOTTON**

**(Projet 32-2009)**

CONSIDÉRANT le projet 32-2009 : « **animation des loisirs dans la municipalité** » dans le cadre du volet local – Wotton de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à :

- mettre en œuvre une offre de loisirs adaptée à la nouvelle infrastructure qu'est le Centre multifonctionnel,
- rendre ce centre autosuffisant,
- créer une loirothèque par l'achat d'équipements qui seront loués aux familles à faibles revenus;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Comité des loisirs de Wotton au Pacte rural est de **10 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **21 400 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton recommande, par sa résolution 0906-635, l'acceptation de ce projet à hauteur de **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime au point *Activités intergénérationnelles pour le développement accru d'une conscience collective et communautaire* de la Vision de développement de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que ce besoin de bonification de l'offre de loisirs a été exprimé lors du forum 2007 et de la consultation pour la politique familiale en mars 2009;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Renouvellement et intégration des populations* et *Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC sur recommandation au promoteur qu'il révisé à la baisse l'inventaire de certains équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **32-2009 : Animation des loisirs dans la municipalité** » présenté par le **Comité des loisirs de Wotton**» conditionnellement :

- à la construction du centre multifonctionnel
- à la révision à la baisse de l'inventaire de certains équipements.

QUE la MRC des Sources finance ledit projet au montant maximum de **10 000 \$**, montant pris à même l'enveloppe volet local – Wotton du Pacte rural.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 000 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape ;
- 20 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE la directrice générale adjointe et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2009-06-6821**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL WOTTON**

**PROJET : « Développement et activités du milieu »**

**PROMOTEUR : CENTRE DE PLEIN AIR LE SOULIER VERT  
(Projet 33-2009)**

CONSIDÉRANT le projet 33-2009 : « **Développement et activités du milieu** » dans le cadre du volet local – Wotton de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à construire une structure de bois avec dalle de béton pour la tenue d'activités;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Centre de plein air Le Soulier vert au Pacte rural est de **17 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **24 083 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton recommande, par sa résolution 0906-635, l'acceptation de ce projet à hauteur de **8 500 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet s'arrime au point *Partenariat avec le Soulier vert pour l'organisation d'activités ciblées selon sa clientèle (familles, personnes défavorisées, aînés, jeunes)* de la Vision de développement de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT que ce besoin de partenariat a été exprimé lors du forum 2007;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Renouvellement et intégration des populations* et *Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC sur recommandation de :

- présentation d'un nouveau montage financier qui garantisse le manque à gagner dû à la révision à la baisse du montant accordé dans le cadre du Pacte rural,
- signature d'une entente avec la municipalité concernant l'accessibilité d'une partie de la communauté aux infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **33-2009 : Développement et activités du milieu** présenté par le **Centre de plein air le Soulier vert** » conditionnellement :

- présentation d'un nouveau montage financier qui garantisse le manque à gagner dû à la révision à la baisse du montant accordé dans le cadre du Pacte rural,
- signature d'une entente avec la municipalité concernant l'accessibilité d'une partie de la communauté aux infrastructures.

QUE la MRC des Sources finance ledit projet au montant maximum de **8 500 \$**, montant pris à même l'enveloppe volet local – Wotton du Pacte rural.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 250 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 250 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 250 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 550 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape ;
- 20 % (1 700 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE la directrice générale adjointe et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

**2009-06-6822**

**INTERNET HAUTE VITESSE**

**PROPOSITION POUR DÉPLOIEMENT HYBRIDE**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC des Sources de rendre accessible Internet haute vitesse à l'ensemble des citoyens du territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2009-05-6775 par laquelle le Conseil de la MRC des Sources créait un comité ad hoc pour faire le point sur les différentes possibilités de desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire;

CONSIDÉRANT que Barrett Explore a présenté au comité ad hoc une proposition de déploiement Internet haute vitesse par une technologie hybride (fixe sans fil et satellite) le 12 juin 2009;

CONSIDÉRANT que le comité ad hoc demande à Barrett Explore de lui présenter deux autres scénarios de déploiement pour le 22 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources invite tous les membres du Conseil à assister à cette présentation le 22 juin.

QUE la MRC des Sources invite également son consultant , monsieur Marquis Thibodeau, à assister à cette rencontre afin d'éclairer le Conseil sur les détails techniques.

QUE la MRC des Sources invite également le représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Jacques Michaud, à assister à cette rencontre afin d'éclairer le Conseil sur les détails financiers concernant les programmes Communautés rurales branchées et Pacte rural.

QUE la rencontre du 22 juin à 19 h 30 soit maintenue, même si l'un ou l'autre des invités ne peuvent participer à la rencontre.

Adoptée.

**2009-06-6823**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD  
CHANGEMENT DE MANDATAIRE LOCAL**

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources », adopté le 19 février 2007;

CONSIDÉRANT l'avancement du Plan de développement social par la mise en œuvre d'une démarche consultative locale, dans une première année, et par la réalisation d'actions concrètes, dans une deuxième année ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a autorisé, le 15 septembre 2008, la mise en œuvre de l'An 2, étant axée sur la réalisation d'actions concrètes;

CONSIDÉRANT le Cahier de charges des mandataires locaux « Pour la mobilisation, l'animation de milieu et la réalisation des actions prioritaires dans le cadre de la phase 2 de la démarche de développement social » qui prévoit que les mandataires locaux, pour mettre en œuvre le Plan de développement social, pourront compter sur un soutien financier réparti de la façon suivante :

- 2 500 \$ lors de la confirmation du mandataire local par résolution de leur municipalité, sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;
- 1 500 \$ + 0,50 \$ / résident à la suite de l'acceptation du cahier de charges par le Conseil de la MRC, sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;
- 1 000 \$ sur présentation du rapport final, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2009, sur recommandation de paiement de la municipalité et du Comité aviseur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2008-10-6537 de la MRC des Sources qui confirmait la Corporation de développement de Ham-Sud à titre de mandataire local pour la réalisation du cahier de charges dans la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et qui autorisait, par le fait même, le versement d'une somme de 2 500 \$ pour la rédaction du cahier de charges;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de Ham-Sud a mentionné qu'elle ne pouvait plus prendre en main le dossier de développement social;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20090601-017 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud qui mentionne que la Municipalité a repris en main le dossier du développement social suite à la fin des activités de la Corporation de développement de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT cette même résolution qui confirme l'embauche d'une ressource pour mener à bien le dossier de développement social dans la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de Ham-Sud a retourné le premier versement de 2 500 \$ à la MRC des Sources

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources effectue un premier versement de 2 500 \$ en guise de soutien au fonctionnement à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire « Développement social ».

Adoptée.

## **AMÉNAGEMENT**

### **PROGRAMME DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES (LAAA) – ENVELOPPE 2009-2010**

Madame Hélène Ménard, inspectrice pour les programmes de rénovation, informe les élus qu'une lettre datée du 30 avril 2009 provenant de madame Nathalie Normandeau, ministre du MAMROT, annonce l'octroi à la MRC d'une enveloppe de 10 000 \$ allouée dans le cadre du programme LAAA. Monsieur Jean-Philippe Bachand demande que l'Association des retraités d'Asbestos de même que les membres de la FADOQ du territoire en soient avisées afin que leurs membres puissent tirer profit de cette aide ponctuelle.

#### **2009-06-6824**

#### **DEMANDE D'AIDE DISCRÉTIONNAIRE À LA SHQ – PRU DOSSIER C-7015035**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dont RénoVillage (RVI) et Réparation d'Urgence (PRU);

CONSIDÉRANT qu'un délai de 5 ans est exigé à tous les propriétaires ayant reçu une subvention RénoVillage (10 000 \$) avant d'accéder à une demande de Réparation d'Urgence de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une subvention maximale de 10 000 \$ de RénoVillage a déjà été remise en date du 12 novembre 2008 pour le propriétaire (dossier F-0410373) conformément aux critères de ce programme;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés avec RénoVillage en 2008 ont permis de déceler une présence d'humidité excessive sur la structure, de vices de construction (membrane protectrice absente, hauteur de remblai trop élevé, drainage inexistant), mais surtout, qu'ils ont permis de cerner l'urgence des travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la famille répond à tous les critères exception faite du délai de 5 ans;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide discrétionnaire au président directeur général de la Société d'Habitation du Québec peut être demandée pour permettre de devancer un programme de Réparation d'urgence dans des cas urgents et exceptionnels;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources doit donner son appui pour permettre à la SHQ d'accorder cette subvention;

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources appuie la démarche et permette de devancer l'accessibilité au Programme PRU pour le dossier C-7015035.

Adoptée.

**RÉNOVILLAGE – BILAN 2007-2008 ET 2008-2009  
ET PRÉVISION 2009-2010**

Un document préparé par madame Hélène Ménard est remis au Conseil. Celui-ci fait le bilan du programme de rénovation RénoVillage pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 et présente les prévisions 2009-2010.

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE L'UPA**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

**POSTE DE POLICE DE WOTTON**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009  
POSTE DE POLICE DE WOTTON**

L'État des revenus et dépenses du poste de police de Wotton au 31 mai 2009 est remis aux membres du Conseil à titre de renseignement.

**2009-06-6825**

**DÉNEIGEMENT AU POSTE DE POLICE DE WOTTON**

**MANDAT POUR SOUMISSIONS**

**SAISONS 2010-2011, 2011-2012 ET 2012-2013**

CONSIDÉRANT que le contrat du déneigeur du poste de police viendra à échéance à l'hiver 2010;

CONSIDÉRANT que, pour être en mesure d'établir le budget 2010 du poste de police, la MRC doit connaître les coûts liés aux opérations de déneigement du poste de police en 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès des firmes suivantes oeuvrant dans le déneigement :

- Gabriel Gauthier (Asbestos)
- Service de déneigement R. Nault (Wotton)
- Yannick Lefebvre (Saint-Camille)

Adoptée.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet.

## **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU POSTE DE POLICE DE WOTTON – MONSIEUR YVES BEAUDOIN**

Le président du Comité de sécurité publique, monsieur René Perreault, annonce la nomination de monsieur Yves Beaudoin à titre de directeur général du poste de police de la Sûreté du Québec de Wotton. Monsieur Beaudoin est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin, mais conservera toutefois le grade de sergent jusqu'à la signature du ministre de la Sécurité publique officialisant sa promotion au grade de lieutenant, signature étant prévue pour le 2 octobre 2009.

### **PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis est donné aux membres du Conseil que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique se tiendra le jeudi 27 août à 13h30 dans la salle verte du 309 Chassé.

## **ENVIRONNEMENT**

### **SITE D'ENFOUISSEMENT** **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009**

L'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mai 2009 est remis aux membres du Conseil à titre de renseignement.

### **2009-06-6826** **LISTE DES CHÈQUES DU 12 MAI AU 8 JUIN 2009** **SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la directrice générale adointe et secrétaire-trésorière adointe est autorisée à les payer :

numéros 200900050 à 200900055 selon la liste fournie aux membres du Conseil pour un total de 9 453,97 \$.

Adoptée.

### **2009-06-6827** **TRAVAUX DE NETTOYAGE AU SITE D'ENFOUISSEMENT** **PROGRAMME APRENTI-STAGE DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI**

CONSIDÉRANT le besoin d'une corvée de nettoyage sur l'ensemble du terrain du site d'enfouissement pour y finaliser les travaux correctifs;

CONSIDÉRANT le programme Apprenti-Stage du Carrefour Jeunesse Emploi qui offre à des jeunes de niveau secondaire la possibilité, sous supervision, d'obtenir une expérience professionnelle bénévole;

CONSIDÉRANT que la durée du stage est de deux semaines à raison de 20 heures par semaine, que les stagiaires travailleront bénévolement et qu'une bourse de 500 \$ leur sera remise par le CJE à la fin de leur stage;

CONSIDÉRANT la rencontre de stagiaires potentiels tenue le 11 juin 2009 dans les locaux du Carrefour Jeunesse Emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC accepte que Gabriel Vachon et Jordan Dubuc effectuent un stage au site d'enfouissement d'Asbestos d'une durée de 40 heures chacun (échelonnées sur deux semaines), au cours duquel ils seront chargés du nettoyage du terrain du site d'enfouissement sous supervision du chargé de projets de la MRC.

QUE des bottes de sécurité leur soient fournies.

Adoptée.

**2009-06-6828**

**TRAVAUX FINALS DE FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT  
AUTORISATION DE NÉGOCIATIONS**

CONSIDÉRANT les activités de recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) régional d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Sources de définir les meilleures modalités de fermeture du site en vertu des différentes possibilités offertes par le Règlement sur les déchets solides ainsi que par le Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les offres de partenariat de firmes privées telles que Strategeco et GSI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources autorise le préfet et le chargé de projets à négocier en son nom avec les firmes intéressées à établir un partenariat pour le recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos.

Adoptée.

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Aucun sujet.

**MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**2009-06-6829**

**SITE D'ENFOUISSEMENT – BRIGADE VERTE 2009  
EMBAUCHE DE DOMINIQUE MORIN COMME COORDONNATEUR  
ET DE MARILIE GAUTHIER ET AUDREY BOISVERT COMME AGENTES  
DE SENSIBILISATION**

CONSIDÉRANT que le projet Brigade verte poursuivra pour une 8<sup>e</sup> année sa campagne de sensibilisation et d'animation sur le recyclage ;

CONSIDÉRANT que ce projet requiert chaque été l'embauche d'un coordonnateur responsable de la planification et de la tenue d'activités d'information et de sensibilisation ainsi que de deux agents de sensibilisation;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour les postes de coordonnateur et d'agents de sensibilisation de la Brigade verte paru dans divers canaux de recherche d'emploi ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et de divers curriculum vitae ;

CONSIDÉRANT les entrevues avec les candidats retenus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources embauche Dominique Morin à titre de coordonnateur salarié de la Brigade verte pour l'été 2009 au salaire de 12 \$/l'heure pour une durée de 12 semaines, à raison de 35 heures par semaine.

QUE la MRC des Sources embauche Marilie Gauthier et Audrey Boisvert à titre d'agentes de sensibilisation salariées de la Brigade verte pour l'été 2009 au salaire de 9 \$/l'heure pour une durée de 8 semaines, à raison de 28 heures par semaine.

Adoptée.

**2009-06-6830**

**8<sup>E</sup> ANNÉE « BRIGADE VERTE » - PLAN D'ACTION ET BUDGET 2009**

CONSIDÉRANT la présentation du Plan d'action 2009 et des prévisions budgétaires de la « Brigade verte » préparés par monsieur Dominique Morin, coordonnateur de la Brigade verte;

CONSIDÉRANT que les activités ont pour objectif de sensibiliser la population des 15 municipalités participantes au site d'enfouissement pour viser à diminuer le volume de déchets à enfouir;

CONSIDÉRANT que le calendrier 2009 des activités de la « Brigade verte » est sous le thème «Vert l'avenir »;

CONSIDÉRANT que des fonds ont été réservés au budget 2009 du site d'enfouissement pour ce projet de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par la conseillère Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte pour l'année 2009 le Plan d'action et adopte le budget au montant de 23 380 \$ de la « Brigade verte », documents préparés par monsieur Dominique Morin.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Sensibilisation projet matières résiduelles Brigade verte » du site d'enfouissement.

Adoptée.

**MATIÈRES RECYCLABLES**

**2009-06-6831**

**CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION (CFER) – MATÉRIEL INFORMATIQUE PÉRIMÉ**

CONSIDÉRANT une rencontre intervenue le 13 mai entre les membres du Conseil de la MRC et les responsables du Centre de formation en entreprise et récupération dans les locaux de l'organisme situés dans la polyvalente L'Escale d'Asbestos ;

CONSIDÉRANT que le CFER offre une alternative intéressante à ses étudiants, en leur permettant de rallier deux grandes priorités québécoises, soit la réussite scolaire et la récupération ;

CONSIDÉRANT que, lors de la rencontre du 13 mai, il avait été question des coûts afférents à la récupération des composantes des écrans cathodiques d'ordinateurs et que 10 \$ par écran avait été demandés pour permettre la poursuite du recyclage des composantes des écrans cathodiques ;

CONSIDÉRANT une demande de support financier transmise par le Centre de formation en entreprise et récupération le 27 mai 2009 faisant état des difficultés économiques rencontrées par l'organisme depuis la chute des prix des matières sur le marché de la récupération ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE la MRC laisse le choix aux municipalités de répondre aux attentes du CFER selon la formule du 10 \$ pour chacun des écrans revalorisés.

Adoptée.

## EAU

### AVIS D'INFRACTION DU MDDEP TRAVAUX DANS DES COURS D'EAU À ASBESTOS

L'aménagiste, Caroline Marchand, fait part au Conseil que la MRC des Sources a reçu, le 25 mai 2009, un avis d'infraction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement au non-respect du certificat d'autorisation numéro 200174139.

Ce certificat avait été émis le 21 août 2007 à la demande de la MRC pour la réalisation de travaux dans des cours d'eau sur le terrain du Club de golf d'Asbestos, la MRC ayant la compétence exclusive sur les cours d'eau en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1). Le club de golf avait fait une demande de travaux d'aménagement dans ces cours d'eau à la MRC en 2006. Pour autoriser les travaux, la MRC avait aussi adopté le « Règlement numéro 156-2008 relatif à l'aménagement d'une partie des cours d'eau situés sur les lots 8B-P du rang 1 du cadastre du Canton de Shipton et 80-P du cadastre du Village d'Asbestos à Asbestos » le 21 avril 2008. Ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2009. Toutefois, les travaux ont été effectués à l'automne 2008 sans que la MRC en soit informée. Suite à une visite le 11 mai 2009, le MDDEP a constaté des infractions dans la réalisation de ces travaux.

Dans l'avis d'infraction, le MDDEP demande à la MRC de produire un plan de restauration et de le faire approuver par le ministère avant le 24 juillet 2009. Par la suite, des travaux correcteurs pour réaliser ce plan devront être faits avant le 15 septembre 2009. Un résumé expliquant la procédure à suivre a été remis aux membres du Conseil avant la séance du 15 juin 2009.

### 2009-06-6832

#### AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2009 RELATIF À DES TRAVAUX CORRECTEURS DANS DES COURS D'EAU À ASBESTOS

**La conseillère Francine Labelle-Girard** donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, elle proposera ou fera proposer le Règlement numéro 172-2009 relatif à des travaux correcteurs dans des cours d'eau à Asbestos. Ces travaux visent à répondre à l'avis d'infraction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émis le 25 mai 2009 pour des travaux réalisés sur le lot 3 171 570 du cadastre du Québec (anciennement les lots 8B-P du rang 1 du cadastre du Canton de Shipton et 80-P du cadastre du Village

d'Asbestos) à Asbestos, en fonction du plan de restauration approuvé par ce même ministère.

Donné à Asbestos, ce 15 juin 2009.

**2009-06-6833**

**CONTRAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS**

**TRAVAUX CORRECTEURS DANS DES COURS D'EAU À ASBESTOS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), « *toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine...* » ;

CONSIDÉRANT le « Règlement numéro 156-2008 relatif à l'aménagement d'une partie des cours d'eau situés sur les lots 8B-P du rang 1 du cadastre du Canton de Shipton et 80-P du cadastre du Village d'Asbestos à Asbestos », adopté par le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources le 21 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de permettre, notamment, l'aménagement de deux bassins de sédimentation sur le lot 3 171 570 du cadastre du Québec (anciennement les lots 8B-P du rang 1 du cadastre du Canton de Shipton et 80-P du cadastre du Village d'Asbestos) ;

CONSIDÉRANT le Certificat d'autorisation numéro 200174139 émis le 21 août 2007 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à ces travaux ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis, le 25 mai 2009, un avis d'infraction pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources doit apporter des travaux correcteurs et réaliser préalablement un plan de restauration, lequel doit être approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, la Municipalité régionale de comté des Sources désire procéder aux travaux dans les délais prévus par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT que le ministère a accordé à la municipalité régionale de comté des Sources jusqu'au 24 juillet 2009 pour lui présenter le plan de restauration ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la municipalité régionale de comté désire retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour élaborer ce plan ;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire que la firme d'ingénieurs prépare, si nécessaire, les plans et devis des travaux et en assure la surveillance ;

CONSIDÉRANT qu'il sera également nécessaire que la firme d'ingénieurs atteste de la conformité des travaux ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la production d'un plan de restauration, la préparation des plans et devis relatifs à ces travaux, la surveillance des travaux, la remise d'un rapport final, l'attestation de conformité des travaux, d'un échéancier de réalisation et pour effectuer le dépôt des documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Municipalité régionale de comté des Sources a fait parvenir aux firmes d'ingénieurs suivantes :

- Groupe S.M. ;
  - Dessau inc. – Environnement (*GéoLab inc.*) ;
  - Teknika-HBA ;
- en date du 3 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres, la Municipalité régionale de comté des Sources a reçu 3 soumissions de firmes d'ingénieurs et que l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le lundi 15 juin 2009 à 10 h 30 à la salle verte du bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions avant taxes :

<b>Groupe S.M. international</b>	<b>13 650 \$</b>
<b>Teknika - HBA</b>	<b>8 000 \$ plus un montant additionnel inconnu à venir selon les travaux à faire pour compléter le dossier</b>
<b>Dessau</b>	<b>13 319.74 \$ (possible de ramener le coût à 10 597.50 \$ avant taxes si la production de plans n'est pas nécessaire)</b>

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accorde le contrat pour la production d'un plan de restauration, la préparation des plans et devis relatifs à ces travaux, la surveillance des travaux, la remise d'un rapport final, l'attestation de conformité des travaux, d'un échéancier de réalisation et pour effectuer le dépôt des documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Dessau et ce tel que décrit dans l'offre de services professionnels (N/Réf. : 09-0408-129), au coût de 13 319.74 \$ avant taxes, avec possibilité de ramener le coût à 10 597.50 \$ avant taxes si la production de plans n'est pas nécessaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à signer l'entente ou le contrat pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Sources avec Dessau.

Adoptée.

**2009-06-6834**

**MANDAT POUR SOUMISSIONS – ENTREPRENEUR**

**TRAVAUX CORRECTEURS DANS DES COURS D'EAU À ASBESTOS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), « *toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine...* » ;

CONSIDÉRANT le « Règlement numéro 156-2008 relatif à l'aménagement d'une partie des cours d'eau situés sur les lots 8B-P du rang 1 du cadastre du Canton de Shipton et 80-P du cadastre du Village d'Asbestos à Asbestos », adopté par le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources le 21 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but de permettre, notamment, l'aménagement de deux bassins de sédimentation sur le lot 3 171 570 du cadastre du Québec (anciennement les lots 8B-P du rang 1 du cadastre du Canton de Shipton et 80-P du cadastre du Village d'Asbestos) ;

CONSIDÉRANT le Certificat d'autorisation numéro 200174139 émis le 21 août 2007 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à ces travaux ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis, le 25 mai 2009, un avis d'infraction pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources doit apporter des travaux correcteurs et réaliser préalablement un plan de restauration, lequel doit être approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources a mandaté une firme d'ingénieurs pour réaliser le plan de restauration, préparer les travaux et assurer la surveillance de ces derniers ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la Municipalité régionale de comté des Sources désire mandater un entrepreneur pour réaliser les travaux prévus sur le lot 3 171 570 du cadastre du Québec, en conformité avec le plan de restauration approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard appuyée par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à procéder à un appel de soumission par invitation écrite à des entrepreneurs pour la réalisation des travaux prévus sur le lot 3 171 570 du cadastre du Québec, en conformité avec le plan de restauration approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs auprès des firmes suivantes :

- Hémond Ltée. ;
- Excavation G. Pellerin ;
- Natur'Eau-Lac.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à engager le plus bas soumissionnaire parmi ces firmes.

Adoptée.

**2009-06-6835**

**PLAN D'ACTION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU : DÉPÔT DU RAPPORT DU VOLET 1 – ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE DES 8 DERNIÈRES ANNÉES DANS LA MRC**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Natur'Eau-Lac pour la production d'un Plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du volet 1 intitulé «Analyse et interprétation des campagnes d'échantillonnage des 8 dernières années dans la MRC des Sources», en date du 5 juin 2009 et sa conformité avec le contrat;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé dans le rapport de calculer l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des données des campagnes d'échantillonnage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Volet 1 du Plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC des Sources, intitulé «Analyse et interprétation des campagnes d'échantillonnage des 8 dernières années dans la MRC des Sources» soit accepté.

QUE le chargé de projets demande des soumissions à des firmes oeuvrant dans le secteur de l'eau pour le calcul de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des données des campagnes d'échantillonnages.

Adoptée.

### **DEMANDES DE CITOYENS**

Aucune demande.

### **MRC FINANCES**

#### **MRC DES SOURCES**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009**

L'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mai 2009 est remis aux membres du Conseil à titre de renseignement.

#### **2009-06-6836**

#### **LISTE DES CHÈQUES – COMPTES MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 11 mai au 10 juin 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la directrice général adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer : numéros 200900302 à 200900368 selon la liste fournie aux membres du Conseil pour un total de 165 717,56 \$.

Adoptée.

### **MRC ADMINISTRATION**

#### **2009-06-6837**

#### **CONGRÈS FQM 2009 – AUTORISATION D'Y ASSISTER**

CONSIDÉRANT l'invitation annuelle à assister au congrès de la FQM, les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le préfet Jacques Hémond et le directeur général par intérim soient et sont autorisés à assister au congrès de la FQM et qu'ils soient autorisés à présenter leurs comptes de dépenses comprenant les inscriptions, les déplacements et les repas.

QU'un montant de 500 \$ soit remis à la Municipalité de Saint-Adrien pour l'inscription au congrès de la FQM du préfet-suppléant Pierre Therrien.

Adoptée.

**2009-06-6838**

**CONGRÈS FQM 2009 – DEMANDE DE CRÉDIT – LE HILTON**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)* les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE soit demandé à l'agent de crédit de ***'Hôtel Le Hilton*** que les participants de la *Municipalité régionale de comté des Sources* soient autorisés à signer leurs factures et que leurs comptes pour chambres et autres frais soient adressés à la *Municipalité régionale de comté des Sources* à l'adresse de son siège social, soit au 309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4 – (819) 879-6661, poste 237.

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources garantisse le paiement de la première nuit, advenant une arrivée tardive de quelques-uns ou de tous les participants.

Adoptée.

**2009-06-6839**

**CONGRÈS FQM 2009 – DEMANDE DE CRÉDIT –CHÂTEAU LAURIER**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de la *Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)*, les 24, 25 et 26 septembre 2009 à Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE soit demandé à l'agent de crédit de ***'Hôtel Le Château Laurier*** que les participants de la *Municipalité régionale de comté des Sources* soient autorisés à signer leurs factures et que leurs comptes pour chambres et autres frais soient adressés à la *Municipalité régionale de comté des Sources* à l'adresse de son siège social, soit au 309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4 – (819) 879-6661, poste 237.

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources garantisse le paiement de la première nuit, advenant une arrivée tardive de quelques-uns ou de tous les participants.

Adoptée.

**2009-06-6840**

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT qu'au sein de la MRC des Sources, les heures travaillées hebdomadairement ne sont pas les mêmes pour tous les employés ;

CONSIDÉRANT que l'article 9.1 de la Politique de gestion des ressources humaines relatif aux vacances annuelles n'est pas suffisamment explicite en regard des heures travaillées par chacun ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 9.1 de la Politique de gestion des ressources humaines afin qu'il soit plus précis concernant les vacances annuelles à payer à chacun des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE l'article 9.1 de la Politique de gestion des ressources humaines qui se lit actuellement comme suit :

« **Congés (vacances) annuels**

**9.1 Employé régulier à temps plein**

*Tout employé régulier à temps plein a droit, suivant la durée de son service continu accumulé au cours de l'année de référence, aux vacances annuelles déterminées ci-après selon les années de service et payées comme suit :*

<b>Moins d'un an</b>	<i>Un jour par mois travaillé (maximum de 10 jours ouvrables). L'employé qui aura travaillé moins d'un mois avant le 30 juin aura droit à un jour de vacances payé si sa date d'entrée en fonction est avant le 15<sup>e</sup> jour du mois.</i>
<b>1 an à 3 ans</b>	<i>10 jours ouvrables</i>
<b>4 à 5 ans</b>	<i>15 jours ouvrables</i>
<b>6 à 10 ans</b>	<i>20 jours ouvrables</i>
<b>11 ans et plus</b>	<i>2 jours additionnels pourraient être accordés à la discrétion de l'employeur, suite à une demande de l'employé. »</i>

Soit modifié pour se lire comme suit :

<b>Moins d'un an</b>	Un jour par mois travaillé (maximum de 10 jours ouvrables). L'employé qui aura travaillé moins d'un mois avant le 30 juin aura droit à un jour de vacances payé si sa date d'entrée en fonction est avant le 15 <sup>e</sup> jour du mois.
<b>1 an à 3 ans</b>	4% des gains gagnés au cours de l'année de référence
<b>4 à 5 ans</b>	6% des gains gagnés au cours de l'année de référence
<b>6 à 10 ans</b>	8% des gains gagnés au cours de l'année de référence
<b>11 ans et plus</b>	2% additionnels des gains gagnés au cours de la période de référence pourront être accordés à la discrétion de l'employeur, suite à une demande de l'employé.

QUE cette modification entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Adoptée.

**2009-06-6841**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la démission du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Frédérick Michaud, en date du 8 mai 2009;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-06-6806 autorisant l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-06-6808 nommant des représentants du Conseil au sein d'un Comité de sélection pour l'embauche dudit directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès de deux candidats potentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard  
appuyée par le conseiller Langevin Gagnon

QU'une offre soit adressée à monsieur Yvan Provencher pour agir à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à la MRC des Sources, pour la période du 22 juin au 15 novembre 2009, avec possibilité de renouvellement à la semaine ou au mois ;

QU'une entente d'embauche lui soit soumise pour vérifier son intérêt à occuper ces fonctions ;

QUE le préfet-suppléant soit autorisé à signer le contrat d'embauche avec monsieur Provencher, si celui-ci accepte les termes de l'entente.

Adoptée.

**2009-06-6842**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ANNUEL DE MISES À JOUR  
APEX MEDIA – SITE INTERNET**

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'Apex Média pour la mise à jour du site WEB de la MRC des Sources est échu depuis le 4 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement reçue d'Apex Média pour la période du 5 juin 2009 au 4 juin 2010 au montant de 500 \$ (taxes non comprises), incluant une banque de 10 heures réparties sur l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources octroie le contrat de mise à jour de son site WEB à Apex Média au coût de 500 \$ excluant les taxes, pour la période comprise entre le 5 juin 2009 et le 4 juin 2010.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire « Site internet de la MRC ».

Adoptée.

**2009-06-6843**

**RENOUVELLEMENT 2009-2010 – SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'invitation de Solidarité rurale du Québec à renouveler le membership de la MRC des Sources pour l'année 2009-2010 au coût de 150 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec fait la promotion du milieu rural et de son mode de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC renouvelle sa contribution à Solidarité rurale du Québec à titre de « membre associé corporatif » au montant de 150 \$ pour l'année 2009-2010.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Associations ».

Adoptée.

## **TRANSPORT**

### **TRANSPORT COLLECTIF** **RAPPORT D'UTILISATION DE MAI 2009**

Le rapport d'utilisation du mois de mai 2009 pour le transport collectif de la MRC est déposé à titre d'information. Monsieur Pierre-Michel Pelletier mentionne qu'un communiqué en préparation sera prochainement diffusé au sein des organismes locaux pour faire la promotion du service.

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC** **POURSUITE DU PROJET – OCTROI DE 26 000 \$**

Dépôt d'une lettre en date du 1<sup>er</sup> juin 2009 provenant de la ministre des Transports, madame Julie Boulet, et par laquelle la ministre annonce que, suite à l'examen de la demande d'aide financière de la MRC, elle est favorable à un octroi de 26 000 \$ pour la poursuite du projet de transport collectif dans la MRC des Sources.

## **VARIA**

### **2009-06-6844** **AJUSTEMENT SALARIAL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT la démission du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Frédérick Michaud, en date du 8 mai 2009;

CONSIDÉRANT la nomination de Danièle Mignault à titre de directrice générale adjointe en date du 3 juin 2009;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur général par intérim à raison de 30 heures par semaines;

CONSIDÉRANT que la semaine normale de travail à la MRC des Sources est de 37.5 heures;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du directeur général par intérim, soit l'équivalent d'une journée par semaine, la directrice générale adjointe remplira les fonctions de directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un ajustement du salaire de la directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par la conseillère Francine Labelle Girard

QUE le salaire de la directrice générale adjointe soit ajusté selon l'entente prise avec les membres du Conseil et que le préfet-suppléant soit autorisé à signer ladite entente.

Adoptée.

### **2009-06-6845** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Langevin Gagnon propose la levée de la séance à 21h25.

Adoptée à l'unanimité.

---

Danièle Mignault  
secrétaire-trésorière adjointe

---

Jacques Hémond  
préfet

\* \* \* \* \*

Règlement numéro 172-2009 : Avis de motion  
Travaux correcteurs dans des cours d'eau à  
Asbestos